Image not found or type unknown

Abandon du foyer conjougal pour parents non maries

Par **alexandrin**, le **01/03/2016** à **20:16**

bonjour à tous.
ma conjointe veut partir habiter avec nos enfants à 800km de notre domicile et je ne suis pas d'accord.quels sont mes droits.merci pour votre reponse

Par **janus2fr**, le **02/03/2016** à **08:02**

Bonjour,
Le titre de votre sujet est mal choisi car justement, puisque vous n'êtes pas mariés, il n'y a pas de domicile conjugal.
Si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord sur la garde des enfants, il faudra passer par la justice (JAF).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés